



istom

ATTESTATION DE FIN DE STAGE

SECONDE PÉRIODE

Ce document est à remettre au stagiaire à l'issue du stage.

L'ORGANISME D'ACCUEIL

Certifie que le stagiaire identifié ci-dessous

Nom ou dénomination sociale

Représenté par

Adresse

LE STAGIAIRE

a effectué un stage dans le cadre de ses études

Nom, prénom du stagiaire

Adresse

Formation suivie : Ingénieur en Agro-développement International

Au sein de : **ISTOM École Supérieure d'Agro-développement à l'International**
4 rue Joseph Lakanal 49000 Angers

DURÉE DU STAGE

Du _____ au _____

Représentant une durée totale de _____ (Nombre de mois ou semaines)

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____

Signature et cachet

Pour signer, utilisez la fonction "Remplir et signer" de votre lecteur PDF

Document à retourner au :

Service des stages

4 rue Joseph Lakanal 49000 Angers
stages@istom.fr